

COMMUNE DE FREGOUVILLE**Extrait du registre des délibérations****N° 16-2024****Objet : rapport d'activités 2023 de la CCGT**Nombre de membres en
exercice : 11Nombre de membres
présents : 7Nombre de suffrages
exprimés : 9Votes
POUR : 9 CONTRE : 0
Abstentions : 0

L'an deux mille vingt-quatre, le LUNDI 23 SEPTEMBRE à 20h30, le Conseil Municipal de FREGOUVILLE, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la Présidence de Monsieur DAROLLES Jean-Claude, Maire.

Date d'envoi de la convocation : 16/09/2024.

Présents : Mesdames et Messieurs : DAROLLES Jean-Claude, ARIES Eric, DUPOUX Florian, DALDOSSO Michel, BAYONNE Nicolas, CUVILLIER Pascale, DESSOLAS Charly.

Absents et excusés : Mme ARIES Marlène, M CAUBET Bernard, M PERES Nicolas, Mme PINAREL Cynthia

Procurations : Mme ARIES Marlène a donné procuration à M ARIES Eric/M PERES Nicolas a donné procuration à M DAROLLES Jean-Claude

Secrétaire de séance : DUPOUX Florian

M. le Maire, conformément à l'article L5211-39 du Code général des collectivités territoriales, présente le rapport d'activités 2021 de la communauté de communes de la Gascogne Toulousaine (C.C.G.T.) à son conseil municipal.

Il précise que ce rapport a été adopté à l'unanimité en Conseil communautaire du 04 juillet 20247.

Vu l'article L5211-39 du Code général des collectivités territoriales,

Vu le rapport d'activités 2023 de la C.C.G.T.,

Vu la délibération n° 04/07/2024-090, en date du 04/07/2024, du conseil communautaire de la C.C.G.T. adoptant le rapport d'activités 2023,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et voté à l'unanimité, décide :

- d'approuver le rapport d'activités 2023 de la C.C.G.T.,
- de transmettre la présente délibération à la préfecture du Gers.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Le Maire, Jean-Claude DAROLLES

La présente délibération a été délibérée et signée le 23 septembre 2024.
Certifiée et rendue exécutoire par le Maire le 26 septembre 2024

